République Française
Département : ARDECHE
Arrondissement : Largentière
MALARCE SUR LA THINES - Commune

Séance du vendredi 05 juin 2026

Délibération N° DE_055_2026

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
11	8	11
Date de la convocation : 29/05/2026		
Pour	Contre	Abstention
11	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le cinq juin deux mille vingt-six, à 18 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Salle du Conseil Municipal de Malarce), sous la présidence de Delphine FEUILLADE BRIERE.

Présents : Delphine FEUILLADE BRIERE, Emilie MALEYSSON, Alain GEVAUDAN, Margot PODGORNY, EMMANUEL VERILHAC, Aude REUCHET, Simon POUVREAU, Olivier GINIER
Représentés : Ronna CHALVET représentée par Delphine FEUILLADE BRIERE, Manon LHOST représentée par Aude REUCHET, Valentin BESNIER représenté par Emilie MALEYSSON
Absents et Excusés :

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Emilie MALEYSSON est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : Participation au dispositif du Fonds Unique Logement (FUL)

Madame le Maire propose au conseil municipal de participer au Fonds Unique Logement (FUL). L'objectif de ce fonds est de permettre l'accès et le maintien dans le logement des personnes rencontrant des difficultés. Le montant de la participation s'élève à 0,45€ par habitant soit :

Population au 1er janvier 2026 : 269 habitants
Montant de la participation : 269 X 0,45 € = 121,05€

Madame le Maire rappelle que la somme a été inscrite au budget au compte 6281.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,
- VALIDE la participation au Fonds Unique Logement d'un montant de 121,05 €.

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Delphine FEUILLADE BRIERE
Président de séance

Emilie MALEYSSON
Secrétaire de séance

Date de transmission de l'acte: 10/06/2026
Date de reception de l'AR: 10/06/2026

007-210701470-DE_055_2026-DE
AGEDI